

## LETTRE OUVERTE

### **Nous demandons un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire**

**Nous appelons les gouvernements, les Nations Unies, et l'ensemble des acteurs à agir contre la normalisation de la géo-ingénierie solaire comme instrument des politiques climatiques. Les gouvernements et les Nations Unies doivent assurer un contrôle politique effectif des technologies de géo-ingénierie solaire et restreindre leur développement à l'échelle planétaire. Plus précisément, nous appelons à l'adoption d'un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire.**

La géo-ingénierie solaire, définie comme un ensemble de technologies visant à réfléchir le rayonnement solaire dans l'espace pour limiter le réchauffement climatique, est un sujet qui gagne de l'importance dans les débats sur la politique climatique. Plusieurs scientifiques ont lancé des projets de recherche sur la géo-ingénierie solaire ; parmi ces scientifiques, certains considèrent que le recours à ces technologies pourrait faire partie des solutions politiques pour lutter contre les changements climatiques.

Pour nous, ces multiples appels à la recherche et au développement de la géo-ingénierie solaire sont alarmants, notamment pour trois raisons majeures :

Premièrement, les risques de la géo-ingénierie solaire sont encore peu étudiés et compris et ne pourront être entièrement connus. Les impacts pourraient varier d'une région à l'autre et les effets de ces technologies sur les conditions météorologiques, l'agriculture et la fourniture des besoins essentiels en nourriture et en eau sont jusqu'à présent extrêmement incertains.

Deuxièmement, les espoirs—spéculatifs au demeurant—que suscitent le développement des technologies de géo-ingénierie solaire menacent les engagements en matière d'atténuation des parties prenantes aux négociations climatiques et peuvent dissuader les gouvernements, les entreprises et l'ensemble de nos sociétés de faire tout leur possible pour parvenir à la décarbonation ou à la neutralité carbone le plus rapidement possible. L'éventuelle mise en place des technologies de géo-ingénierie solaire à grande échelle dans un futur proche risque de fournir un argument de poids aux lobbyistes de l'industrie, aux négationnistes du climat et à certains gouvernements pour remettre à plus tard la mise en œuvre de politiques de décarbonation ambitieuses.

Troisièmement, le système de gouvernance mondiale n'est actuellement pas en mesure de développer et de mettre en œuvre un accord politique d'une portée et d'une ambition suffisantes pour contrôler le déploiement de la géo-ingénierie solaire de manière équitable, inclusive et efficace. L'Assemblée générale des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'ont ni le mandat ni les moyens d'assurer un contrôle multilatéral équitable et efficace du déploiement des technologies de géo-ingénierie solaire à l'échelle planétaire. Si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies disposent d'un droit de veto, cet organe des Nations Unies ne dispose pas la légitimité internationale nécessaire pour régler efficacement le déploiement de la géo-ingénierie solaire.

Les dispositifs de gouvernance informels tels que les dialogues multipartites ou les codes de conduite volontaires sont, eux aussi, inadaptés pour réguler le développement de ces technologies. En effet, ces dispositifs risquent de contribuer à légitimer prématurément les technologies de géo-ingénierie solaire notamment parce qu'ils excluent la participation d'acteurs moins puissants, alors que ceux-ci seront potentiellement plus exposés aux risques liés à l'utilisation de ces technologies. Les réseaux scientifiques sont dominés par une poignée de pays industrialisés, et là encore les pays économiquement moins puissants n'ont que peu ou pas d'influence sur les décisions de ces réseaux concernant l'étude et le déploiement de ces technologies. Enfin, une gouvernance technocratique basée sur des commissions d'experts n'est pas à même de statuer sur des conflits internationaux complexes relatifs aux valeurs, à la répartition et l'acceptation des risques qui surviennent dans le contexte de la géo-ingénierie solaire.

Sans mécanismes de contrôle internationaux démocratiques efficaces, les impacts géopolitiques d'un éventuel déploiement unilatéral de la géo-ingénierie solaire seraient inquiétants et injustes. Compte tenu des faibles coûts de certaines de ces technologies, les pays les plus puissants risqueraient de s'engager dans la géo-ingénierie solaire de manière unilatérale ou au sein de petites coalitions, quand bien même une majorité de pays s'opposeraient à un tel déploiement.

En bref, le déploiement de la géo-ingénierie solaire ne peut être régulé de manière juste, inclusive et efficace au niveau international. Nous appelons donc à une action politique immédiate des gouvernements, des Nations Unies et de l'ensemble des acteurs contre la normalisation de la géo-ingénierie solaire en tant qu'instrument de politique climatique.

Les gouvernements et les Nations Unies devraient contrôler et restreindre le développement des technologies de géo-ingénierie solaire avant qu'il ne soit trop tard. Nous plaidons pour l'adoption d'un **accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire** destiné particulièrement à lutter contre le développement et le déploiement de ces technologies à l'échelle globale.

En adoptant cet accord international, les gouvernements s'engageraient à respecter cinq mesures fondamentales :

1. Interdire aux agences nationales de financement de soutenir le développement de technologies de géo-ingénierie solaire, via des mesures prises au niveau national et par les institutions internationales ;
2. Interdire les essais en extérieur des technologies de géo-ingénierie solaire dans les zones sous leur juridiction ;
3. Ne pas octroyer de droits de brevet pour les technologies de géo-ingénierie solaire, y compris les technologies visant à soutenir leur déploiement telles que la modernisation des avions pour les injections d'aérosols ;
4. Ne pas déployer de technologies pour la géo-ingénierie solaire si celles-ci sont développées par des tierces parties ;
5. S'opposer à l'institutionnalisation de la géo-ingénierie solaire planétaire en tant qu'instrument des politiques climatiques dans les institutions internationales compétentes, y compris dans les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Un **accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire** n'interdirait pas la recherche atmosphérique ou climatique en tant que telle, pas plus qu'il ne restreindrait la liberté académique. Cet accord se concentrerait plutôt exclusivement sur un ensemble spécifique de mesures visant à restreindre le développement des technologies de géo-ingénierie solaire sous la juridiction des parties à l'accord.

La mise en place d'accords politiques internationaux visant à réguler le développement de technologies contestées et comprenant d'importants risques à l'échelle de la planète n'est pas sans précédent. La communauté internationale

possède en effet une riche histoire de restrictions et de moratoires internationaux sur des activités et des technologies jugées trop dangereuses ou indésirables. Cette histoire démontre que les interdictions internationales concernant le développement de technologies spécifiques ne limitent pas la recherche légitime pas plus qu'elles n'étouffent l'innovation scientifique. En outre, un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire pourrait comporter des exemptions pour les approches considérées moins dangereuses, par exemple en autorisant l'utilisation de technologies localisées liées à l'albédo de surface qui comportent peu de risques transrégionaux ou mondiaux.

En résumé, un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire serait à la fois opportun, faisable et efficace. Il éviterait la normalisation et le développement d'un ensemble de technologies risquées et peu maîtrisées de gestion du rayonnement solaire. De plus, cet accord n'entraverait aucunement la poursuite de recherches légitimes sur le climat. En prenant des mesures adaptées et légitimes, nous pouvons atteindre la décarbonation de nos économies sans recourir à la géo-ingénierie solaire. Cette dernière n'est ni souhaitable, ni éthique, et ni politiquement régulable et maîtrisable dans le contexte actuel.

Compte tenu de la normalisation croissante de la recherche en géo-ingénierie solaire, un message politique fort pour stopper le développement de ces technologies est nécessaire. Un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire est désormais indispensable.

[RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS ARGUMENTS [ICI](#)]

